

AFFAIRE N° 13 - Adjudication pour les travaux de construction d'une Mairie à Sainte-Clotilde - Contrat d'honoraires du Cabinet HEBRARD, Architecte à Saint-Denis.

M. GALLARD donne lecture du rapport :

" Messieurs,

L'adjudication des travaux de construction d'une Mairie à Sainte-Clotilde a fait l'objet d'un procès-verbal en date du 3 Novembre 1964.

Le Groupement Réunionnais d'Entreprise Générale a été désigné comme adjudicataire des travaux en cause.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir ratifier cette adjudication.

Je vous demande également d'approuver la convention d'honoraires du Cabinet HEBRARD qui a été chargé de l'étude et de la réalisation du projet de construction de la Mairie de Sainte-Clotilde.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

A une question de M. PARIS, le Maire confirme qu'il s'agit bien de la Mairie dont la construction a été prévue dans la subvention de 50.000.000, de frs. qui a été allouée à la Commune de Saint-Denis.

Le rapport présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.

ST
Approuvé
Le 29 Mars 1965
P/le Préfet
Sébastien Fénelon
Signé : J. Cluchard